Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 541

Artikel: Réponse : les canards sauvages
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022337

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RÉPONSE

Les canards sauvages

Gil Stauffer s'exprime régulièrement dans ces colonnes, en toute liberté; on le sait et on l'apprécie. Ses chroniques ne font pas l'unanimité; c'est encore un bien. Ici, la réaction de notre ami et collaborateur de longue date Jean-Pierre Ghelfi après la parution du «point de vue» intitulé «La démocratie de la Mercedes noire». (Réd.).

Dans ses libres «points de vue» de DP (n° 539), Gil Stauffer dit son mécontentement à l'égard des socialistes neuchâtelois coupables à ses yeux,
1) d'avoir élaboré un projet de loi cantonale sur l'énergie,
2) d'avoir commencé d'en délibérer en congrès,
3) d'avoir voté à la majorité une motion d'ordre pour renvoyer la discussion au groupe des députés car les débats s'enlisaient (un quart d'heure d'échanges oratoires pour savoir s'il faut écrire «entre autres» ou «notamment»...),
4) d'avoir soutenu cette motion d'ordre présentée par un prétendu pète-sec qui devait être élu quatre jours plus tard juge fédéral au Tribunal des assurances, et que le Conseil d'Etat était venu quérir dans la très officielle et unique voiture de la République pour convoyer l'élu dans la Ville fédérale,
et 5) que seuls trois députés se sont déplacés un vendredi soir pour poursuivre l'examen d'un projet qui avait été discuté déjà une dizaine de fois en commission interne du «PS-projet», qui est en concurrence avec un autre texte du Conseil d'Etat, qui seront ensemble renvoyés en commission du Grand Conseil.
On n'applaudira ni l'héroïsme du congrès, ni celui des députés. Mais la politique, même énergétique, ne suppose pas nécessairement l'héroïsme permanent.

* * *

L'ironie, qui est une arme aussi puissante qu'écologique, donc chère à Gil Stauffer, nécessite un générateur de bonne foi.

L'amalgame de la motion d'ordre, du pète-sec barbichu qui deviendra juge fédéral, de la Mercédès officielle, du billet de train que le juge fédéral pète-sec et barbichu n'a pas les moyens de se payer, d'un congrès prêt à parler d'énergie, mais pas à peaufiner des formulations qui seront de toute façon revues, de députés qui savent qu'ils reparleront encore de ce dont ils ont déjà souvent parlé... tout cela n'éclate pas d'une bonne foi parfaitement immaculée.

* * *

D'autant moins que, cinq jours après le congrès du PS neuchâtelois, un nouveau venu, le «Rassemblement écologie et liberté» envoie une «lettre ouverte aux membres du Grand Conseil ou, en d'autres termes, Adresse publique d'électeurs à leurs très chers, très humbles et très dévoués représentants et serviteurs».

Objet de la missive: le projet de loi cantonale sur l'énergie dont «nous avons parcouru les coins et les recoins» et à propos duquel nous estimons «avoir quelques lumières et propositions à faire valoir». D'où proposition de ren-

MIGROS-COOP

Le charme discret de la deuxième place

En 1967, la Migros dépassait la Coop, puis accroissait son avance d'année en année; rien ne semblait pouvoir venir compenser l'écart qui se creusait inéluctablement. Leadership imprenable de Pierre Arnold et son équipe. Or voilà que faisant de nécessité vertu, Coop découvre le charme discret de la deuxième place. Doux sentiment de convalescence après le grand traumatisme de 1967/68 et les années de restructuration et de révisions internes, qui auraient été insupportablement déchirantes pour des tenants plus fidèles de la doctrine de Rochdale.
Emmené par des hommes d'appareil épris de rationalisation et jusqu'ici paralysés par le serpent M, le groupe Coop a perdu ses complexes. Et fait apparaître des chiffres qui témoignent — enfin — d'une gestion plus stricte et viennent récompenser les efforts de concentration des moyens.

Dans le même temps, la Migros tente de s'imposer une autolimitation de son taux de croissance; par ce coup de frein, auquel leur dynamisme répugne, les managers de la Migros tentent de poser un paratonnerre censé détourner les foudres fédérales et autres orages anti-cartellaires.
Résultat de ce double mouvement d'accélération d'un côté, de frein de l'autre: les «ratios», c'est-à-dire les chiffres-clés de la rentabilité des magasins, s'améliorent chez Coop tandis qu'ils continuent de se dégrader à la Migros:

Ch. d'affaires/m² Surface de vente (Fr.):

	1978	*1979*
Coop	7 800.—	8 000.—
Migros	13 200.—	12 800.—

Ch. d'affaires/employés du groupe (1000 fr.):

Coop	187.5	197.0
Migros	262.9	258.6

On le voit: Coop doit s'accrocher, si elle veut se

voi en commission et organisation de «l'excellente pratique américaine des «hearings». Sinon? Sinon, «nous vous tirerions les oreilles. Cordialement, évidemment.»
La lettre est signée par six personnes. Mais son auteur, Gil Stauffer, n'est curieusement pas du nombre.

Sur le devant de la scène, dans DP, pour ironiser sur les discussions du PS neuchâtelois. Dans l'arrière-salle pour prodiguer lumière et proposition. Sur le devant, à nouveau, mais à Cernier cette fois, et sur une liste socialiste, pour les élections communales. Sans parvenir finalement, ni devant ni derrière, à écrire un texte de loi sur l'énergie à propos duquel nous pourrions aussi, — sait-on jamais — être quelques-uns à avoir quelques angéliques remarques, de forme seulement, bien sûr, à faire valoir.

* * *

Les canards sauvages n'ont pas toujours le bon dieu qu'ils méritent.

Jean-Pierre Ghelfi

mesurer à l'aune du succès strictement commercial et se rapprocher de la «locomotive» du secteur.
Fort bien, mais le mouvement de redressement amorcé par Coop ne doit pas l'inciter à forcer sa nature, son passé, sa philosophie, bref tout ce qui la rend unique en Suisse.
Il serait tout de même trop dérisoire de réussir son expansion à l'heure où la croissance de l'entreprise aussi (sous ses différentes formes: acquisitions, diversification, etc.), est remise en cause.

Signe inquiétant: pour l'heure Coop n'en a cure, et rachète sans broncher Radio-TV Steiner à ITT. Le directeur général Robert Kohler l'a bien dit: à Bâle, on ne redoute ni printemps, ni renouveau à la zurichoise. Voire.

LE VALAIS ET SES BARRAGES

Tseuzier: les experts au pied du mur

Vous allez probablement assister ces prochains temps à une toute belle bagarre d'experts à propos de ce barrage un peu effrité qu'on n'ose plus utiliser. Il paraît que plus de 500 millions sont en jeu.

Diable! 500 millions, ça donne à réfléchir. Les propriétaires du barrage réclament cette somme à l'Etat du Valais, accusé d'avoir fait percer une galerie d'exploration pour le tunnel du Rawyl, galerie jugée responsable des mésaventures du barrage.

Décidément, le Valais joue de malchance avec ses tunnels: comme si on n'avait pas déjà assez parlé de la Furka... On peut donc supposer qu'il va se défendre, l'Etat du Valais: on se bouge parfois pour des sommes moins considérables. Les partisans du tunnel du Rawyl n'attendent pas, eux, et brandissent déjà un ancien rapport faisant état de quelques pépins dès les premières années de l'utilisation du barrage.

J'avoue ne pas connaître grand-chose à la géologie du coin, mais le simple bon sens me dit qu'il ne doit pas être très difficile d'inventorier les diverses possibilités.

OU BIEN, OU BIEN...

Ou bien le barrage est en massepain, ou bien il est solidement construit et c'est son assise qui cède. Ecartons tout de suite la première possibilité tellement il est impensable que des entrepreneurs honnêtes et conscients de leurs responsabilités construisent à la va-vite un tel ouvrage.
Retenons donc que c'est l'assise qui cède. Où bien elle était de mauvaise qualité au départ, ou bien sa qualité s'est modifiée avec le temps. Dans la première hypothèse, l'expertise géologique qui a précédé la construction aurait dû aboutir à une estimation de cette mauvaise qualité. A moins que le géologue n'ait été un ignare.

Dans la deuxième hypothèse, les modifications apparues avec le temps peuvent être dues soit à un phénomène naturel, soit à une cause artificielle.
Un phénomène naturel serait, par exemple, la présence d'une cassure active. Les géologues auraient dû l'observer et pronostiquer son influence. La cause artificielle, c'est, évidemment, la galerie d'exploration du Rawyl; elle est accusée d'avoir modifié le régime des eaux souterraines et, par conséquent, toute la statique du versant. Là encore, les géologues auraient dû prévoir la chose.

LES ALÉAS DES PRÉVISIONS

De la confrontation des experts, la vérité sortira peut-être (toute nue du lac vide?). Mais on peut d'ores et déjà continuer, dans ce domaine, l'inventaire des hypothèses: ou bien la géologie n'est pas une science capable de tels pronostics, ou bien elle l'est. Dans le deuxième cas, tous les géologues qui ont tourné autour de ce problème sont des incompétents. Or il s'agit de quelques-uns de nos plus prestigieux professeurs...

A propos, c'est bien à la géologie et aux géologues qu'on demande des prévisions valables à des milliers de mètres de profondeur et pour des centaines de milliers d'années afin d'assurer l'isolement des déchets nucléaires. Et voilà que des sommités se trompent à 500 mètres de profondeur et en 25 ans! Moi, je me méfierais de ces lascars.

Marcel Burri